

Les
guides
destinations

expat  blog

Chine

Guides destinations | édition 2011 | expat-blog.com



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

Sommaire

Édito	●	p 3
Expatriation-blog	●	p 4
La Chine	●	p 5
Formalités	●	p 8
Les Visas	●	p 9
Douanes	●	p 14
Diplomatie étrangère	●	p 15
Travailler	●	p 18
Créer son entreprise	●	p 22
Fiscalité	●	p 23
Banques	●	p 25
Déménager	●	p 26
Logement	●	p 28
Etudier	●	p 30
La santé	●	p 34
Conduire	●	p 26
Vie pratique	●	p 40



Édito

Partir en Chine

Dotée d'une richesse culturelle incomparable, la Chine est la destination qui offrira certainement le plus grand dépaysement aux futurs expatriés.

Que votre regard se porte vers le potentiel d'affaires, les opportunités d'investissement ou d'études supérieures, que vous soyez curieux de découvrir les traces de la civilisation chinoise au travers de la Grande Muraille, des palais impériaux, de l'art et des traditions, des multiples saveurs gustatives ou que vous souhaitiez parcourir les provinces pour profiter des paysages, la Chine saura vous captiver.

La seule barrière que vous puissiez rencontrer est la maîtrise de la langue tant aussi bien pour la compréhension et l'expression orale que pour le décryptage des sinogrammes chinois ! Les plus grandes villes enregistrant une importante population d'expatriés ou les régions touristiques sont toutefois mieux renseignées par idéogrammes ou équivalences en anglais.

Le Guide d'Expat Blog a pour vocation de vous apporter des informations et des conseils utiles et concrets pour mener à bien votre projet d'expatriation.

Bonne lecture et bienvenue en Chine.

expat **blog**

Projet réalisé pour expat-blog
Rédigé et documenté par Tara

Conception graphique et réalisation
[Agence BigBen Prod](#)

Crédits photo iStock®

[Mise en garde et mentions légales](#)



expat-blog

> Découvrez, échangez,
partagez



Le site Expat-blog.com est destiné aux personnes désirant tenter l'aventure de l'expatriation au niveau mondial.

Véritable plate-forme de communication multilingue, sa mission première est de partager une vision pragmatique de la vie à l'étranger à travers des forums, des annuaires, des blogs d'expatriés, un réseau social ainsi que des guides sur l'expatriation en ligne ou téléchargeables.

Expat blog est le réseau d'expatriés le plus complet sur le web. Une Plate-forme active avec plus de 150 000 membres répartis dans 206 pays du monde.

Un site, par des expatriés, pour des expatriés.





La Chine

Généralités

Au 3^e rang mondial en terme de superficie, la Chine occupe à elle seule les proportions d'un continent avec 5 000 km d'est en ouest et 5 500 km du nord au sud. 22 000 km de frontières terrestres la séparent de 14 pays frontaliers. Une étendue offrant une multiplicité de paysages et climats allant des régions désertiques du Takla Makan et de Gobi au Nord-Ouest, aux grands plateaux et montagnes de la région tibétaine ou encore des plaines fertiles autour du Fleuve Jaune et du Yangzi Jiang s'écoulant d'ouest en est vers la mer de Chine.

Seconde puissance économique après les Etats-Unis avec une croissance spectaculaire depuis ces vingt dernières années, la Chine occupe la première place en termes d'exportation avec des pourcentages farouches dans certains secteurs (85% du marché mondial pour les jouets, montres, matériels agricoles), (55% pour les matériels informatiques et photographiques).

Très riche en minerais, le pays souffre en revanche d'un cruel manque de ressources en eau.

Du point de vue historique, la Chine est l'une des plus anciennes

civilisations du monde avec plus de 5 000 ans d'Histoire. En avance dans de multiples domaines, artistiques, médicaux et scientifiques, elle fut à l'origine de nombreuses inventions majeures telles que la boussole, la poudre à canon, le papier...

La population chinoise est la plus grande du monde (1,338 milliards d'habitants) avec de fortes concentrations dans les mégalopoles comme Shanghai (20 millions), Pékin (17 millions), Chongqing (30 millions), Canton (12 millions), Wulum (9 millions), Tanjin (12 millions)...

Le pays est divisé en provinces, municipalités et régions autonomes.

Provinces

- **nord** : Hebei, Shanxi, Mongolie intérieure
- **nord-est** : Heilongjiang, Jilin, Lianing
- **nord-ouest** : Xinjiang, Qinghai, Gansu, Ningxia, Shaanxi
- **sud-ouest** : Guizhou, Sichuan, Yunnan, Tibet
- **Est** : Shandong, Jiangsu, Anhui, Zhejiang, Jiangxi, Fujian
- **centre-sud** : Henan, Hubei, Hunan, Guangdong, Guangxi, Hainan

Municipalités autonomes :

- Pékin
- Tianjin
- Shanghai
- Chongqing



Régions autonomes

- Hong Kong
- Macao

Principales villes

Pékin (Beijing)

Pékin <http://www.ebeijing.gov.cn/> est la capitale historique, administrative et culturelle de la Chine et la 3^e ville économique du pays. Pékin s'organise autour de la Cité Interdite, ancien Palais des Empereurs Ming et Qing (Mandchous).

Shanghai

Shanghai <http://www.shanghai.gov.cn/> est le premier port de Chine et occupe de surcroît la première place internationale. La ville est également le principal centre financier et industriel du pays (textile, métallurgie, raffineries de pétrole, construction navale, automobile...). Shanghai est l'une des villes les plus peuplées du monde et enregistre une activité aussi intense de jour comme de nuit.



CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER LA SÉCURITÉ SOCIALE DES EXPATRIÉS

Expatriés, pensez à votre Sécurité sociale française !

Si vous travaillez, étudiez ou simplement résidez à l'étranger, vous avez droit, comme tout Français, à la Sécurité sociale. Caisse d'assurance volontaire, la Caisse des Français de l'Étranger vous protège comme si vous étiez en France.

+ d'informations : 33 1 64 71 70 00
www.cfe.fr


Caisse des Français de l'Étranger
La sécurité sociale des expatriés



Chongqing

Située au centre du pays, sur les rives du Yang Tse, Chongqing <http://english.cq.gov.cn/> se place au 8^e rang des villes chinoises avec environ 5 millions d'habitant. La municipalité de Chongqing quant à elle s'étend sur 82 300 km² et compte plus de 31 millions d'habitants.

Tianjin

Tianjin <http://www.tj.gov.cn/english/> est la 5^e zone urbaine de chine continentale. 5 millions d'habitant au sein de la ville et près de 12 millions sur l'ensemble de la municipalité. Port et centre industriel importants.

Canton

La ville est considérée comme la porte d'entrée méridionale de la Chine. Canton se place à la 3^e place des métropoles économiques chinoises. La ville compte 7 millions d'habitants hors agglomération. Canton a connu une importante croissance économique de par sa proximité avec Hong Kong.

Chengdu

Capitale de la province de Sichuan, proche du Tibet, cette ancienne cité conserve son caractère pittoresque malgré sa croissance. La ville qui dépasse les 4 millions d'habitants est une cité industrielle et universitaire.

Wuhan

Wuhan, ville au développement industriel important, est la capitale de la

province de Hubei. Elle est également cité universitaire.

[Google Maps Chine](#)

Chiffres clés :

Superficie : 9 598 050 km²

Capitale : Pékin

Population (2010) : 1 338 000 000 h

Langues : Chinois (Mandarin)

Langue d'affaire : Anglais

Monnaie : Yuan Renminbi /RMB /
1 euros = 9,0715 RMB

Politique : République populaire

Décalage horaire : GMT + 6



Formalités

> Se rendre en Chine

La réglementation de la République populaire de Chine autorise l'entrée sur le territoire uniquement avec Visas. Tout ressortissant étranger doit en effectuer la demande auprès de l'Ambassade ou des Consulats de leur pays de résidence.

Différents types de Visas sont proposés que vous partiez pour faire du tourisme, rendre visite à votre famille, pour affaires ou pour étudier. Les visas peuvent être individuels ou collectifs lors des déplacements en groupe. Il est également possible de bénéficier de visas à entrées simples ou multiples dans le cadre professionnel.

Attention :

Le ministère des Affaires étrangères de Chine a décrété, qu'à compter du 10 mai 2010, les services de Sécurité publique chinois ne délivrent plus le visa poste frontière aux titulaires de passeport français.

**Demain à Saïgon ?
Encore dans les
cartons?!**



**Vite, vite, le forum
Expat-blog.com!**

expat blog



Les Visas

> Quel visa ?

Visa L - Tourisme ou visite familiale

La validité du Visa L est de 30 jours par défaut. Les voyageurs ayant obtenu ce délai peuvent demander une prorogation jusqu'à 90 jours maximum auprès des Services de Sécurité Publique (Alien Department) de la ville où ils séjournent en Chine.

Le requérant peut opter pour un visa à entrée unique ou double (1 ou 2 aller/retour).

Le délai d'obtention du visa est de 5 jours.

Documents à présenter lors de la demande :

- Formulaire de demande de visa dûment rempli et signé <http://www.amb-chine.fr/fra//zgzfg/zgsg/lzb/qzyw/P020090401235493690268.pdf>
- Une photo d'identité aux normes passeport à coller sur le formulaire
- Passeport valide 6 mois après la date de retour et 2 pages vierges consécutives)
- Billets d'avion aller-retour ou photocopie des réservations aériennes
- Attestation d'assurance

internationale (soin/rapatriement valide durant le séjour en Chine)

- Certificat de travail ou attestation de revenus (relevé de compte des 3 derniers mois) ou certificat de scolarité pour les étudiants majeurs de plus de 18 ans
- Règlement des frais de visa à effectuer exclusivement par carte bancaire
- Réservations d'hôtels ou certificat d'hébergement (pour les touristes)
- Lettre d'invitation et attestation d'hébergement dûment signées par la personne à qui vous rendez visite ainsi que la copie de sa pièce d'identité chinoise ou permis de séjour s'il s'agit d'un étranger et (pour les visites familiales ou amicales)
- Document officiel des liens familiaux (pour les familles)

Frais de visas :

Les frais de visas sont variables en fonction du pays d'origine et du nombre d'entrées (Aller/Retour) dans le pays.

Visa L	1 entrée	2 entrées
Belgique	50 €	75 €
Canada	50\$ca	75 \$ca
France	35 €	50 €
Suisse	80 CHF	100 CHF



Visa F - Visa d'affaires

Le Visa d'affaire est valable 6 mois et permet des entrées multiples sur le territoire. Il est attribué pour les relations commerciales, échanges, stages, études < à 6 mois....

Documents à présenter lors de la demande :

- Formulaire de demande de visa dûment rempli et signé <http://www.amb-chine.fr/fra/zgzfg/zgsg/lzb/qzyw/P020090401235493690268.pdf>
- Une photo d'identité normes passeport à coller sur le formulaire
- Passeport valide 6 mois après la date de retour et 2 pages vierges consécutives)
- Photocopies des réservations des billets d'avion aller-retour
- Photocopies des réservations d'hôtel
- Notification de visa délivrée par une autorité chinoise compétente

Pour les étudiants étrangers faisant leurs études de courte durée en Chine (inférieure à 6 mois), joindre le Formulaire JW202 délivré par les autorités d'Education chinoises et l'Attestation d'admission de l'établissement d'enseignement chinois ou une convention de stage avec invitation de l'entreprise

Visa X - Visa Etudiant

Le Visa X est spécifiquement attribué aux étudiants étrangers inscrit dans un établissement d'enseignement chinois pour un cursus supérieur à 6 mois. Il est valable 1 an et renouvelable.

- Formulaire de demande de visa dûment rempli et signé <http://www.amb-chine.fr/fra/zgzfg/zgsg/lzb/qzyw/P020090401235493690268.pdf>
- Une photo d'identité normes passeport à coller sur le formulaire
- Passeport valide 6 mois après la date de retour et 2 pages vierges consécutives)
- Formulaire JW201 ou JW202 délivré par les autorités d'Education chinoise
- Attestation d'admission de l'établissement d'enseignement chinois
- Certificat médical (formulaire à télécharger)

Visa Z - Visa professionnel

Le Visa Z est destiné aux étrangers ayant obtenu un contrat de travail en Chine, agréé par les autorités chinoises compétentes et pour une durée supérieure à 6 mois. Sa validité est d'une année, renouvelable.

Bon à savoir

Ce visa s'applique au requérant ainsi qu'à ses dépendants.



Documents à présenter lors de la demande :

- Formulaire de demande de visa dûment rempli et signé <http://www.amb-chine.fr/fra/zgfg/zgsg/lsb/qzyw/P020090401235493690268.pdf>
- Une photo d'identité normes passeport à coller sur le formulaire
- Passeport valide 6 mois après la date de retour et 2 pages vierges consécutives)
- Notification de visa délivrée par une autorité chinoise compétente
- Licence d'emploi délivrée par l'une des institutions officielles chinoises (Ministères, Chambres de commerce, Bureaux nationaux d'Experts, Ordres professionnels....)
- Certificat médical (formulaire à télécharger)

Pour les dépendants :

- Fiche familiale d'état civil ou photocopie du livret de famille (conjoint(e), enfants et autres membres accompagnants de la famille, figurant sur la Notification de visa)
- Attestation ou déclaration sur l'honneur de la vie commune légalisée par la Mairie pour les compagnons non mariés figurant sur la Notification de visa

Attention :

Pour toutes les demandes de Visa L, F, X, Z déposées par un ressortissant étranger dans l'ambassade

de son pays de résidence, donc titulaire d'un passeport étranger, il faut impérativement joindre la Carte ou le Permis de séjour dans le pays. Eventuellement, il peut être demandé une attestation d'un employeur ou un certificat de scolarité)

Pour les mineurs :

- Acte de naissance
- Autorisation parentale (acte notarié légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères)
- Copie des pièces d'identité des parents
- En cas de divorce légalisé, mentions concernant la garde de l'enfant
- Certificat de scolarité

Autres Visas

Le Visa G de transit requiert les mêmes documents que le Visa touristique plus la copie du visa pour le pays de destination finale (s'il est requis) ou la copie des billets d'avion vers le dit pays.

Les Visas collectifs pour des groupes de 5 personnes minimum sont généralement demandés par les agences de voyages ou activité événementielle. La demande devra être déposée par un organisme agréé par le Gouvernement chinois. Les documents sont identiques à ceux demandés pour le Visa touristique.



Le Visa journalistique ou correspondants de presse fait l'objet d'une réglementation particulière. Le matériel doit être déclaré sur un formulaire spécifique.

<http://www.amb-chine.fr/fra//zgzfg/zgsg/lsb/qzyw/t470465.htm>

Attention :

Les autorités chinoises sont très strictes sur la validité des visas. De lourdes amendes sanctionnent un dépassement de date illégal. Il convient de contacter à l'avance le Bureau de la Sécurité Publique de la province ou de la ville où vous séjournerez pour déposer une demande de prolongation.

Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact avec les services consulaires chinois de votre pays ou région.

Adresse utile :

Bureau de la Sécurité publique de Pékin

2 Andingmen Avenue (East)

Dongcheng District,

Beijing (Southeast of BeiXiaoJie Bridge and 2nd Ring Road)

Tél. : +86 - 10 8401 5300 / 5316

Web : Administration en ligne <http://www.bjgaj.gov.cn/eng/>

Ambassades et Consulats de Chine

France

Ambassade de Chine à Paris

11 avenue George V
75008 Paris

Tél. : 01 49 52 19 50

Fax : 01 47 20 24 22

E-mail : chinaemb_fr@mfa.gov.cn

Web : <http://www.amb-chine.fr/fra/>

Consulat de Chine à Paris

18-20 rue Washington
75008 Paris

Tél. : 01 53 75 88 05

Fax : 01 53 75 88 06

Web : <http://www.amb-chine.fr/fra/>

Consulat de Chine à Papeete

(Polynésie française)
Lot 41, Résidence Taina
BP 4495

98702 Punaauia

Tél. : 00 689 45 61 79

Fax : 00 689 45 62 01

Consulat Général à Lyon

26 rue Louis Blanc
69006 Lyon

Tél. : 04 37 24 83 07 (service des visas 04.37.24.83.05)

Web : <http://lyon.china-consulate.org/fra/>

Consulat Général à Marseille

20, boulevard Carmagnole
13008 Marseille

Tél. : 04 91 32 00 00

Fax : 04 91 32 00 38

Web : <http://marseille.china-consulate.org/fra/>



Consulat Général à Strasbourg

35, rue Bautain
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 45 32 32
Fax : 03 88 45 32 23
Courriel : chinaconsul_st_fr@mfa.gov.cn
Web : <http://www.consulatchine-strasbourg.org/fra/>

Belgique

Ambassade de Chine

443-445 Ave. de Tervuren
1150 Woluwe Saint-Pierre
Tél. : + (32) 02 7711495
Fax : + (32) 02 7792895
Web : <http://www.chinaembassy-org.be/fra/>

Section consulaire :

Boulevard du Souverain, 400
1160 Bruxelles
Tél. : 02 6633001 / 2 / 4
Fax : 02 779 2283

Suisse

Ambassade de Chine à Berne
Kalcheggweg 10
3006 Berne
Tél. : 031 352 73 33
Fax : 031 351 45 73
E-mail : china-embassy@bluewin.ch
Web : www.china-embassy.ch/fra

Section consulaire

Tél. : 031 351 45 93 / 031 351 82 57
Fax : 031 351 82 56
E-mail : visastelle@bluewin.ch

Consulat général à Zurich

Bellariastrasse 20
8002 Zurich
Tél. : 044 201 10 05
Fax : 044 201 77 12
E-mail : chinaconsul_zu_ch@mfa.gov.cn
Web : <http://zurich.china-consulate.org>

Canada

Ambassade de Chine
515 Saint Patrick street
Ottawa Ontario
Canada: KIN 5H3
Tél. : 001-613-7893434/7910511
Fax : 001-613-7891911/7891414
Web : <http://www.chinaembassy-canada.org/eng/>

Consulat général à Toronto

240 Saint George St., Toronto, ON
M5R 2P4
Tél. : (416) 964-8+861 / (416)
964-2387
Fax: (416) 324-9010

Consulat général Vancouver

3380 Granville St., Vancouver, BC
V6H 3K3
Tél. : (604) 734-0704 / 736-3955
Fax : : (604) 737-0154

Consulat général à Calgary

1011-6th Avenue S.W., Suite 100,
Calgary, AB T2P 0W1
Tél. : (403) 264-3322
Fax : : (403) 264-6656



Douanes

Produits détaxés

Cigarettes, cigares, tabac :

- 400 cigarettes – séjour inférieur à 6 mois
- 600 cigarettes – séjour supérieur à 6 mois
- Ou 100 cigares ou 500 gr de tabac

Alcools :

- Séjour < 6 mois : 2 bouteilles de 75 cl
- Séjour > 6 mois : 4 bouteilles de 75 cl

Cadeaux et articles divers :

Quantité raisonnable de parfum pour consommation personnelle

Or, argent, bijoux :

50 grammes maximum

Produits électroniques :

1 appareil photo, 1 caméscope ou 1 ordinateur portable

Produits interdits :

- Armes, munition, explosifs
- articles contrefaçon et fausse monnaie
- produits cinématographiques, musicaux (CD, Vidéo, programmes informatiques etc.) contraires aux intérêts économiques, culturels et moraux de la République de Chine
- Poisons, opium, héroïne, marijuana, drogues et autres psychotropes ;
- Animaux ou plantes malades ou rares.

Produits à déclarer

Les passagers entrants transportant les articles suivants doivent remplir un formulaire de déclaration et se présenter au service des douanes :

- Animaux, plantes et dérivés, micro-organismes, produits biologiques, produits sanguins....
- Articles d'une valeur égale ou supérieure à 5000 RMB (yuan) même pour un usage personnel
- Alcool et tabac en quantités supérieures à celles autorisées.
- Espèces pour un montant égal ou supérieur à 20 000 RMB ou équivalent en devise étrangère.

Attention :

Interdiction de sortir de Chine avec les produits suivants :

- Produits interdits à l'entrée
- Supports visuels et audio (film, K7, disques, enregistrements divers...) qui pourraient nuire à la Chine
- Vestiges culturels
- Espèces végétales ou animales

Liens utiles :

Tourism China – Customs

<http://english.customs.gov.cn/>

Guide de l'aéroport de Pékin

<http://en.bcia.com.cn/>

Bureau des entrées/sorties et services de la Quarantaine

<http://www.bjciq.gov.cn/gbsite/>



Diplomatie étrangère

France

Ambassade et Consulat de France à Pékin

3, San Li Tun Dongsanjie
Chaoyang District
Pékin 100600

Tél. : +86 10 8532 8080

Web : www.ambafrance-cn.org

Service consulaire

E-mail : info-consulat.pekin-amba@diplomatie.gouv.fr

Web : <http://www.consulfrance-pekin.org/>

Circonscription consulaire :

L'ensemble du territoire de la République Populaire de Chine, à l'exception de celles des Consulats généraux de Canton, Chengdu, Hong Kong, Schanghai, Shenyang et Wuhan.

Consulat général de Canton

Guangdong International Hotel
Main Tower - 8th floor - Room 810 -
339 Huan Shi Dong Lu
Guangzhou 510098

Tél. : +86 20 2829 2000

Fax : +86 20 2829 2045

E-mail : accueil-consulat.canton-cslf@diplomatie.gouv.fr

Web : <http://www.consulfrance-canton.org/>

Circonscription consulaire :

Provinces de Guandong, de Fujian et de Hainan, Région autonome Zhuang du Guangxi

Consulat général de Chengdu

Times Plaza – 30e étage
2 Zongfu Road - 610016 Chengdu

Tél. : +86 28 6666 6060

Fax : +86 28 6666 6103

E-mail : admin-francais.CHENGDU-FSLT@diplomatie.gouv.fr

Web : <http://www.consulfrance-chengdu.org/>

Circonscription consulaire :

Provinces du Sichuan, du Yunnan et du Guizhou - Municipalité autonome de Chongqing

Consulat général de Shanghai

Hai Tong Securities Building 2F
689 Guangdong Lu - 200 001
Shanghai

Tél. : +86 21 6103 2200

Fax : +86 21 6135 2089

E-mail : info.shanghai-fslt@diplomatie.gouv.fr

Web : <http://www.consulfrance-shanghai.org>



Circonscription consulaire :

Provinces de l'Anhui, de Jiangsu et de Zhejiang - Municipalité de Shanghai

Consulat général de Shenyang

34 Nan Shi Shan Wei Lu

Heping district

Shenyang 110003

Tél. : +86 24 2319 0000

Fax : +86 24 2319 0001

Web : <http://www.consulfrance-shenyang.org/>

Circonscription consulaire :

Provinces de Liaoning, de Jilin et de Heilongjiang

Consulat général de Wuhan

Wuhan International Trade Center -

Room 1701 - 1708

568 Jianshe dadao

Hankou - 430022 Wuhan

Tél. : +86 27 6579 7900

Fax : +86 27 8577 8426

E-mail : info@consulfrance-wuhan.org

Web : <http://www.consulfrance-wuhan.org/>

Circonscription consulaire :

Province de Hubei, de Hunan et de Jiangxi

Belgique

Ambassade de Belgique à Pékin

6, San Li Tun Lu

100600 Pékin - Chine

Tél. : +86 10 6532 1736

E-mail : beijing@diplobel.fed.be

Web : <http://www.diplomatie.be/beijingfr>

Consulat général Guangzhou

Room 1601-02A, Citic Plaza 233

Tianhe Bei Lu

510613 Guangzhou

Chine

Tél. : +86 20 3877 2351 /2353 /2356

E-mail : guangzhou@diplobel.fed.be

Web : <http://www.diplomatie.be/guangzhoufr/>

Consulat général Shanghai

Wu Yi Lu, 127

200050 Shanghai

Chine

Tél. : +86 21 6437 6628 /6579 /6772

E-mail : Shanghai@diplobel.fed.be

Web : <http://www.diplomatie.be/shanghai/>

Suisse

Ambassade à Pékin / Beijing

Sanlitun Dongwujie 3

Beijing 100600

Tél. : +86 10 8532 8888

Fax : +86 10 6532 4353

E-mail : bei.vertretung@eda.admin.ch

Web : <http://www.eda.admin.ch/beijing>



Circonscription consulaire :

La République populaire de Chine (à exception de ceux représentés par les Consulats généraux de Guangzhou, Hong Kong et Shanghai), la République populaire démocratique de Corée et la Mongolie.

Consulat général à Guangzhou

Grand Tower, 27th Floor
228, Tianhe Lu - Tianhe District
Guangzhou 510620

Tél. : +86 20 3833 0450

Fax : +86 20 3833 0453

E-mail : ggz.vertretung@eda.admin.ch

Web : <http://www.eda.admin.ch/guangzhou>

Circonscription consulaire :

Les provinces de Guangdong, Fujian, Hainan et la région autonome de Guangxi

Consulat général à Shanghai

22F, Building A
Far East International Plaza
319 Xianxia Road
Shanghai 200051

Tél. : +86 21 6270 0519 / 0520

Fax : +86 21 6270 0522

E-Mail : sha.vertretung@eda.admin.ch

Web : <http://www.eda.admin.ch/shanghai>

Circonscription consulaire :

La municipalité de Shanghai et les provinces d'Anhui, de Jiangsu et de Zhejiang

Canada

Ambassade du Canada à Pékin

19 Dongzhimenwai Dajie
Secteur Chao Yang
Beijing 100600

Tél. : +86 10 5139 4000

E-mail : beijing-immigration@international.gc.ca

Web : <http://www.canadainternational.gc.ca/china-chine/index.aspx?lang=fra>

Consulat du Canada - Chongqing

bureau 1705, Metropolitan Tower,
rue Wu Yi, arrondissement Yu Zhong
Chongqing, 400010

Tél. : +86 23 6373 8007

Télééc. : +86 23 6373 8026

E-mail : chongq@international.gc.ca

Consulat général du Canada à Guangzhou

Suite 801, China Hotel Office Tower
Liu Hua Lu
Guangzhou 510015

Tél. : +86 20 +8611 6100

Télééc. : +86 20 +8611 6196

E-mail : ganzug@international.gc.ca

Consulat général du Canada à Shanghai

604, Tour ouest, 1376 Nanjing ouest
Shanghai, 200040, Chine

Tél. : +86 21 3279 2800

Télééc. : +86 21 3279 2801

E-mail : shngi-cs@international.gc.ca



Travailler

> Le Marché de l'emploi

> Trouver un emploi ?

Le marché de l'emploi

Trouver un emploi en Chine n'est pas une démarche facile. La connaissance du mandarin est souhaitable et la connaissance de l'anglais indispensable. Pour les expatriés étrangers, il est important de souligner que les opportunités d'emploi sont réduites. Néanmoins, des débouchés sont possibles dans la restauration, le tourisme, l'encadrement, la gestion, la finance, le commerce ou l'expertise technique. Les professeurs de langue sont également recherchés. Les offres d'emploi destinées à des étrangers sont souvent des postes à responsabilités (cadre, direction etc.) ; prospectez auprès des entreprises étrangères implantées en Chine.

Au niveau de la distribution régionale des emplois, les pôles de Pékin, Hong-Kong (la province du Guangdong en général), Shanghai ainsi que d'autres mégapoles chinoises comptent beaucoup de travailleurs étrangers en raison du développement de l'activité économique et industrielle.

Concernant la législation du travail, tout dépendra de votre statut. Si vous avez un contrat de droit étranger dans une compagnie étrangère, vous serez soumis à la législation en vigueur dans ce même pays. En revanche, si vous travaillez sous un statut local, vous serez soumis à la législation chinoise.

La durée légale du travail est de 40 heures par semaine. Néanmoins, les heures supplémentaires sont de rigueur sans toutefois ouvrir droit à des bonus ou des compensations particulières.

Les congés sont fixés à trois semaines par an, parfois plus si vous bénéficiez d'un « package » expatrié incluant une ou deux semaines de congés supplémentaires

Les salaires minimums sont fixés localement et peuvent varier au sein d'une même ville ! Si vous êtes détaché d'une entreprise internationale en Chine, vous percevrez un salaire aux normes occidentales. En revanche, si vous êtes travailleur dans une société chinoise, les salaires pourront s'avérer moindre.

Dans tous les cas, vous devrez signer un contrat d'embauche. Tout devra être clairement notifié par écrit (salaire, congés, prise en charge de votre déménagement, billets d'avion etc.).



Trouver un emploi

Pour obtenir un Visa de travail – Visa Z il est impératif de décrocher au préalable un emploi en Chine.

Pour ce faire, n'hésitez pas à envoyer votre CV auprès des entreprises étrangères implantées en Chine. Vous pourriez bénéficier d'un contrat d'expatrié ouvrant droit à un nombre important d'avantages tels qu'une couverture sociale, un salaire en devises etc.

Toutefois, et compte tenu de la baisse constante des contrats d'expatriés de moins en moins intéressants financièrement pour les entreprises étrangères installées en Chine, les contrats locaux se sont adaptés à la main d'œuvre étrangère dans certains secteurs et peuvent s'avérer parfois très compétitifs.

Pour démarrer vos recherches, consultez les sites internet dédiés à l'emploi tels que l'Espace Emploi International ou Monster et bien d'autres sur lesquels vous pourrez déposer vos CV en ligne. Consultez également l'ambassade de votre pays en Chine pour obtenir des informations sur les offres d'emploi dans l'enseignement des langues par exemple. Vous obtiendrez également des informations utiles auprès des services économiques ou des chambres de commerce de votre pays implantées en Chine.

N'hésitez pas à consulter les offres ou profiter des conseils avertis des Chambres de Commerce et de l'Industrie de vos pays implantées en Chine ou encore auprès des services économiques des Ambassades.

En ce qui concerne votre dossier de candidature, adaptez votre CV aux normes chinoises en mettant l'accent sur vos diplômes (les études sont valorisées en Chine) ainsi que sur votre savoir faire, votre expérience professionnelle et surtout sur vos compétences en anglais et/ou en mandarin.

Dactylographiez votre lettre de motivation aux normes chinoises, de manière claire et concise, mentionnez vos aspirations personnelles en rapport avec le poste pour lequel vous postulez. La lettre doit être adressée à une personne précise. Vous pouvez envoyer votre candidature en anglais, en mandarin, ou dans la langue de l'entreprise internationale que vous aurez choisie.

Bon à savoir

L'échange de cartes de visite est une pratique d'affaire indispensable.

Lors de chaque entretien professionnel ou réunions d'affaire, chacun distribue sa carte, politesse de présentation d'une part, mais aussi, le meilleur moyen de multiplier ses contacts.



N'hésitez pas à commander des cartes de visites bilingues ou trilingues (mandarin, anglais, français) pour répondre à toute demande.

Liens utiles :

Espace Emploi International (EEI)

48 boulevard de la Bastille - 75012 Paris

Téléphone : 01 53 02 25 50

Télocopie : 01 53 02 25 95

Courriel : eei.anaem@anpe.fr

Internet : <http://www.emploi-international.org/>

Cadre emploi

<http://www.cadremploi.fr/>

Monster – Jobs in China

<http://www.monster.com.hk/>

China jobs

<http://china.jobs.com/>

51 jobs

<http://www.51job.com/>

Stages

Pour effectuer un stage en entreprise en Chine d'une durée inférieure à 6 mois, vous serez tenu de présenter une invitation de l'entreprise ainsi que la convention de stage. Pour un stage d'une durée inférieure à 6 mois pour pourrez demander le Visa d'affaire – Visa F

Pour une période supérieure à 6 mois, vous devrez solliciter le Visa Professionnel – Visa Z - une visite médicale pourra être exigée.

Les supports de recherches sont identiques à ceux prescrits pour la recherche d'un emploi. La parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable. Spécifiez honnêtement votre niveau linguistique en mandarin.

Mettez en avant votre motivation.

Bon à savoir

A votre arrivée en Chine, pensez à vous rendre dans les Bureaux de la Sécurité Publique avec le visa pour demander un permis de résidence.

Liens utiles :

Chambre de commerce et de l'Industrie française en Chine

Site de l'emploi et de la formation en Chine

<http://www.emploi.rh.ccifc.org/>

Ubifrance

www.civiweb.com



Créer son entreprise

Les ressortissants étrangers peuvent créer une entreprise en Chine à condition de définir un statut légal, déposer les demandes d'autorisation nécessaires et procéder à l'enregistrement de la société auprès des autorités locales.

Vous pourrez opter pour la constitution d'une « société chinoise » avec des formalités administratives simplifiées mais avec obligation d'être en partenariat avec une personne physique ou une société chinoise. Des restrictions s'appliquent alors pour le rapatriement des bénéfices vers votre pays d'origine.

Il est également possible d'opter une « société étrangère », avec un capital minimum exigé plus important. Il existe plusieurs structures juridiques pour lesquelles les entreprises peuvent être détenues par des partenaires chinois et étranger ou à 100 % par des étrangers.

Parmi les différentes formes de société, le Bureau de représentation est l'entreprise la plus facile à créer, sans exigence d'un capital social. Elle n'intervient qu'en qualité de relais de

la société mère établie à l'étranger.

Viennent ensuite les partenariats « joint venture » généralement détenues par des Chinois et des étrangers. L'investissement s'élève à environ 1 million de Yuans. L'investissement peut être également à capitaux mixtes assortis à une répartition des bénéfices au prorata de l'investissement de chacun.

Ce type d'entreprise peut revêtir la forme d'une SARL avec obligation de l'investisseur étranger de détenir 25 % minimum du capital social de l'entreprise.

Lorsque le choix se porte sur la création d'une société à investissement à 100% étranger, appelé « Wholly Foreign-Owned Enterprises », cette structure confère une autonomie de gestion. Un capital social important sera toutefois demandé, dépendant du type d'activité exercé. Depuis 2004, ce type d'entreprise est libre de vendre sa production sur le marché local.



Bon à savoir

Pour la constitution d'une entreprise, vous devrez fournir un descriptif de votre projet rédigé en mandarin, un plan de financement ainsi qu'un bail commercial.

Les noms d'entreprises doivent être enregistrés auprès de l'Administration d'État de l'Industrie et du Commerce.

Il est conseillé de recourir à un organisme spécialisé dans la création d'entreprise et le droit chinois.

Vous pouvez consulter les liens utiles pour étudier les marchés ou obtenir un complément d'information. A noter également que sur l'Europe le Bureau du Conseiller économique de la République populaire de Chine est établi à Paris.

**Fier de votre photo
du Kilimandjaro?**

**Ajoutez-la
dans l'album
Expat-blog.com!**



Liens utiles :

Portail du Gouvernement – environnement d'affaire

<http://www.gov.cn/english/service/business.htm>

Ministère du Commerce de la République populaire de Chine

2, Avenue Dong Chang' an
Pékin, R.P.C (100731)
Tél. : +86 10 51651200 -613
Fax : +86 10 87519093
<http://french.mofcom.gov.cn/>

Bureau du Conseiller économique de l'Ambassade de Chine en France

<http://fr2.mofcom.gov.cn/index.shtml>

Lexique de Droit chinois

<http://www.actes-chine.com/spip.php?rubrique10>

Chambre de Commerce française en Chine

<http://www.ccifc.org/>



Fiscalité

> Comment déclarer ses impôts ?

Impôts sur le revenu

Si votre pays a signé une convention avec la Chine pour éviter la double taxation, vous serez redevable de vos impôts en Chine uniquement si vous avez résidé dans le pays plus de 183 jours durant l'année fiscale.

Durant les 5 premières années, seuls vos revenus de source chinoise seront imposables.

Après 5 ans de résidence dans le pays, tous vos revenus, quels que soient leur origine, seront imposés en Chine.

Les impôts sont prélevés à la source par l'employeur qui déclare vos revenus et reverse les cotisations directement à l'Administration Fiscale chinoise.

En ce qui concerne le barème d'imposition la taxation est en pourcentage de 5 à 45 %, progressive en fonction des revenus. Vous bénéficiez toutefois d'un abattement forfaitaire de 4 800 yuans par mois si vous êtes étranger, 2 000 yuans pour les ressortissants chinois.

Bon à savoir :

Le barème d'impôts se présente comme suit :

Tranche d'imposition après abattement forfaitaire sur votre salaire mensuel :	Taux
Inférieur à 500 yuans Crédit d'impôt sup. 0	5 %
De 500 à 2 000 yuans Crédit d'impôt sup. 25	10 %
De 2 001 à 5 000 yuans Crédit d'impôt sup. 125	15 %
De 5 001 à 20 000 yuans Crédit d'impôt sup. 375	20 %
De 20 001 à 40 000 yuans Crédit d'impôt sup. 1 375	25 %
De 40 001 à 60 000 yuans Crédit d'impôt sup. 3 375	30 %
De 60 001 à 80 000 yuans Crédit d'impôt sup. 6 375	35 %
De 80 001 à 100 000 yuans Crédit d'impôt sup. 10 375	40 %
Supérieur à 100 000 yuans Crédit d'impôt sup. 15 375	45 %

Cas de figure :

Si vous gagnez 15 000 yuans brut par mois et que vous êtes ressortissant étranger, on soustraira 4 800 yuans de crédit d'impôt forfaitaire. Vous serez donc imposé sur un revenu de 10 200. Vous serez ensuite taxé



à hauteur de 20 % sur cette même somme puisque vous vous retrouverez dans la tranche d'imposition comprise entre 5 000 et 20 000 yuans soit 2 040 yuans ($10\,200 \times 20\%$) de taxes sur lesquels on déduira le crédit d'impôt supplémentaire de 375 yuans ($2\,040 - 375 = 1665$).

Votre salaire sera donc de 13 335 yuans après impôt.

Impôts sur les sociétés

La réforme fiscale votée en 2007 par le Parlement chinois a uniformisé l'impôt sur les sociétés chinoises ou étrangères à 25 % sur les bénéfices.

T.V.A.

Le taux standard de la taxe sur la valeur ajoutée en Chine s'élève à 17 %.

Une TVA à 13 % est appliquée sur la distribution en eau et électricité ainsi que sur les produits agricoles.

Liens utiles :

**State Administration of Taxation
– China**

Version en anglais

<http://202.108.90.130/n6669073/index.html>

**Pas d'amis dans
votre nouveau pays ?**

**Le réseau social
Expat-blog.com !**





Banques

> Comment ouvrir un compte en banque ?

Les ressortissants étrangers peuvent ouvrir un compte en banque en Chine sans difficulté particulière. Les formalités sont en effet très simples puisqu'il suffit d'apporter son passeport, un justificatif de résidence et de procéder à un premier dépôt compris entre 100 à 500 \$ selon les banques.

Le permis de résidence avec une traduction officielle en chinois pourra vous être demandé. Faites-vous éventuellement accompagner d'un locuteur chinois pour vous assister dans vos démarches.

Une carte de débit vous sera délivrée dès l'ouverture d'un compte ainsi qu'un carnet de chèques. Les cartes de débit vous permettent de retirer de l'argent dans les distributeurs automatiques et de régler vos achats en débit direct.

Bon à savoir

Si vous êtes en possession d'une carte de retrait étrangère, vous pourrez effectuer des retraits en Chine uniquement dans les distributeurs de billets portant les sigles « Plus » ou « Cirrus ».

Les Cartes bancaires internationales sont valides dans les hôtels, restaurants, centres commerciaux...

Transferts internationaux

Avant d'ouvrir un compte en banque en Chine, consultez votre agence bancaire dans votre pays pour connaître les éventuels partenariats existants.

En optant pour la Bank of China, vous pourrez facilement procéder à des transferts d'argent électroniques depuis votre compte à l'étranger pour alimenter votre compte en Chine car elle autorise les transferts IBAN et SWIFT.

En revanche, les transferts d'argent depuis la Chine vers votre compte à l'étranger sont contrôlés et vous devrez demander une autorisation auprès des autorités chinoises afin de justifier que le montant du transfert est inférieur au montant de votre salaire mensuel.

Liens utiles :

Bank of China

<http://www.boc.cn/>

HSBC – Chine

<http://www.hsbc.com.cn/>

ICBC

<http://www.icbc.com.cn/ICBC/sy/>



Déménager

> Comment préparer mon déménagement ?

Un déménagement international mérite une attention particulière. Il est important de prendre le temps de se renseigner auprès des organismes officiels et d'étudier minutieusement les offres et conditions des différents transporteurs.

Les conseils d'expatriés déjà résidents en Chine peuvent être précieux. Il est parfois judicieux de revendre certaines choses avant le départ et de racheter sur place.

Choix du transporteur

Choisir de préférence un transporteur international référencé auprès des associations professionnelles comme la FIDI (Fédération internationale des déménageurs internationaux) ayant un réseau structuré et un partenaire local afin de faciliter les formalités de dédouanement et la livraison finale. Ce choix vous assurera un déménagement en toute sécurité.

Liens utiles :

[FIDI](#) Fédération Internationale des Déménageurs Internationaux
[FEDEMAC](#) - Federation of European Movers

Connaître le volume à transporter

Un expert en déménagement international pourra se déplacer à votre domicile pour évaluer le volume à transporter et déterminer la meilleure solution.

Le contrat de déménagement doit comporter plusieurs points essentiels:

- L'adresse de départ – lieu d'enlèvement des biens
- L'adresse d'arrivée
- Le volume
- Le type de transport et la durée
- Les prestations et obligations du transporteur
- Le prix
- Les conditions d'acheminement jusqu'au domicile
- La couverture d'assurance

Infos : Il vous appartient de définir avec le transporteur quelles seront les prestations requises : démontage des meubles, emballage de tout ou partie des affaires, fourniture des cartons... il est judicieux de confier l'emballage des objets fragiles à un professionnel pour l'international.



Liste et déclaration de valeur

Il est capital de dresser une liste très précise du contenu du container (ou caisse) pour établir la « déclaration de valeur ». Celle-ci est requise pour établir le devis et permet de fixer, en cas de perte ou de dommage de vos biens, une indemnisation en fonction du préjudice. (Conservez précieusement une copie de cette liste).

Une « assurance dommage » peut vous être proposée par le transporteur permettant de couvrir les dommages non prévisibles liés au transport des biens à hauteur de la valeur indiquée dans votre déclaration. Un contrat d'assurance vous sera alors délivré.

Lettre de voiture

La lettre de voiture reprend les termes du contrat, le mode de transport, le volume transporté, le nom et adresse du client et de l'entreprise de transport. Vous devrez la signer au moment du chargement et lors de la livraison finale.

Dédouanement – Franchise

Votre transitaire effectuera les démarches de dédouanement de votre caisse ou conteneur.

Attention :

La traduction en chinois de votre liste sera demandée.

Vous devrez être en possession de votre permis de travail et/ou carte de résidence pour pouvoir faire dédouaner vos effets personnels.

Déjà 220 000 inscrits!

Bienvenue aux nouveaux!

expat bloc



Logement

> Comment trouver un logement ?

En qualité de ressortissant étranger, vous pouvez vous heurter à de nombreux obstacles, liés notamment à la barrière de la langue et aux différences culturelles. Avec du temps, de la patience et de la persévérance, vous devriez être en mesure de trouver le logement qui vous convient.

La méthode la plus simple est de se rendre dans une agence immobilière habilitée à proposer des locations aux étrangers. Vous devriez y trouver du personnel parlant anglais moyennant une commission .

De nouveaux quartiers résidentiels se sont construits en Chine avec une population internationale non négligeable. Les équipements y sont généralement de qualité et offrent de nombreuses facilités (sécurité, transport en commun, équipements collectifs de loisir etc.)

Vous pouvez vous renseigner auprès des grandes enseignes internationales de l'immobilier comme Century 21, désormais présent en Chine. Consultez également les petites annonces dans les journaux et utilisez Internet ! De nombreux sites

présentent des annonces immobilières dans les principales villes de Chine.

Le bouche à oreille et le réseau d'expatrié peuvent vous permettre de louer un appartement de particulier à particulier sans frais d'agence.

La collocation se démocratise peu à peu et plusieurs sites sont dédiés à ce mode de logement pratique et économique.

Conditions

Les baux sont en général de deux à trois ans. Des contrats de durée inférieure sont néanmoins possibles. Il est en général demandé le paiement d'une caution équivalente à un ou deux mois de loyer. Le paiement de 1 à 3 mois de loyers d'avance peut également être exigé par le bailleur.

Bon à savoir

Les prix des loyers peuvent se négocier dans des limites raisonnables. L'électricité, l'eau, le chauffage et le téléphone sont à la charge du locataire.

Les logements chinois sont spacieux et souvent bien équipés. Bien vérifier l'état de marche des équipements avant d'emménager et procédez à un inventaire aussi exhaustif que possible.



Attention :

Les contrats de location sont rédigés en mandarin !

Pour éviter les pièges et les mauvaises surprises liés à votre contrat ou pour débusquer des clauses litigieuses, faites-vous accompagner d'une connaissance maîtrisant la langue écrite. Cela pourrait vous être d'un grand secours et vous éviter bien des ennuis.

Liens utiles :

Annonces immobilières en Chine

<http://www.5i5j.com/>

Century 21 – Chine

<http://www.century21cn.com/>

Colocation en Chine

<http://www.okroommate.com/>

**Vous cherchez du
vécu, du vrai ?**

**Consultez
l'annuaire des blogs
Expats-blog.com !**



expat **blog**



Étudier

- > Quelles sont les démarches ?
- > Faut-il un visa ?

Scolarité française en Chine

Attention :

Le système scolaire public chinois est fermé aux enfants étrangers. Les ressortissants étrangers sont donc tenus d'opter pour un enseignement en établissement privé ou par correspondance.

Certaines écoles privées françaises sont agréées par le ministère de l'Éducation nationale, d'autres sont simplement homologuées. Il existe également des écoles privées internationales ou chinoises.

Lycée français International de Pékin

13 Sanlitun Dong Si Jie
100600 Pékin
Tél. : (+86) 10 65 32 65 79 / 34 98
Courriel : lfp@95777.com
Site web: www.lfp.net.cn

Petite section à la Terminale répartis sur 3 sites

Lycée français de Shanghai

350, Gao Guang Lu, Qingpu District
201702 Shanghai

Tél. : (+86) 21 3976 05 55

1555, Jufeng Lu, Pudong District
201208 Shanghai

Tél. : (+86) 21 6897 65 89

Courriel : rm.marchais@ef-shanghai.com

Site web : ef.shanghai.online.fr

Petite section à la Terminale.

Ecole française de Canton

Favor View (Hui Jin New Town)
Tian He Guangzhou 510641

Tél. : (+86) 38 79 73 24

Site web : www.efcanton.com

Maternelle au CM2.

Et via le CNED de la 6^e à la 3^e.

Lycée français International Victor Segalen à Hong Kong

165 Blue Pool Road Happy Valley
Hong Kong

Tél. : (+86) 2 25 77 62 17

Site web: www.fis.edu.hk

Petite section à la Terminale.

Le Petit Lotus Bleu à Shanghai

Sunrise Montessori International
Pre-school and Kinderg Section
française no.2 - Lane 9 - Hengshan lu
Xuhui district - 200031 Shanghai

Tél. : (+86) 21 6466 5309

Site web : www.lepetitlotusbleu.com

Petite section au CE2



Ecole Citroen - MLF à Wuhan

Ginkgo Village Guan Hu Lu Haniang

430051 Wuhan

Tél. : (+86) 27 84 28 20 92

Site web : www.ecolemlfwuhan.org

Petite section au CM2

et enseignement CNED de la 6^e à la 1^{re} S.

Ecole Mission Laïque française PSA à Xiangfan

Shenglijie 9 Hao Xiangchengqu

441021 Xiangfan

Hubei, Zhongguo

Tél. : (+86) 710 353 3440

Fax : (+86) 710 353 3440

Site web : www.ecolemlfxiangfan.org

CE2 et enseignement CNED 3^e , 5^e.

Enseignement à distance

De nombreuses familles expatriées recourent à l'enseignement à distance via le CNED.

Certaines écoles françaises en Chine suivent la formation des élèves poursuivant un enseignement à distance.

CNED (Centre National d'Enseignement à Distance)

BP 60200 - 86980 Futuroscope
Chasseneuil Cedex

France

Tél. : (+86) 49 49 94 94

Fax : 05 49 49 96 96

Web : <http://www.cned.fr>

Etudes supérieures

De nombreuses universités offrent la possibilité d'étudier en Chine. La majorité d'entre elles proposent des cursus en Chinois d'autres dispensent des cours en anglais.

Attention :

Pour intégrer une université enseignant en chinois, les admissions se font pour les licences, maîtrises et doctorats. Attention, vous devrez au préalable réussir le test international en Mandarin – HSK ! Certains niveaux sont exigés en fonction des disciplines enseignées. Des sessions sont organisées en Chine mais également dans différents pays. Pour connaître les dates d'examen du HSK dans votre pays, veuillez consulter l'ambassade ou le consulat de Chine de votre région.

Si votre niveau en mandarin n'est pas suffisant, vous conservez la possibilité de vous inscrire dans une université enseignant en anglais et pourrez en parallèle suivre des cours de Mandarin.



Bon à savoir

Différents systèmes de bourses ont été mis en place afin de permettre aux étudiants étrangers d'étudier en Chine. Vous trouverez des informations sur les bourses auprès de votre université d'origine, auprès de l'ambassade de Chine de votre pays ou auprès du China Scholarship Council (CSC).

Modalités et Visa

Un visa est nécessaire pour étudier en Chine. Le Visa F ANCRE pour une durée inférieure à 6 mois ou le Visa X pour une période plus importante. Vous devrez en outre être âgé de plus de 18 ans.

Il convient de vous inscrire au préalable dans une université et joindre votre attestation d'admission à la demande de Visa. Vous pourrez obtenir de plus amples renseignements sur les pré-inscriptions directement auprès de l'ambassade ou du consulat de Chine de votre pays de résidence.

Après l'obtention du visa, vous devrez procéder à une série d'examens médicaux. Les résultats des examens médicaux étant valides 6 mois, il est préférable de passer ces tests juste avant de déposer la demande de visa.

Attention :

Une fois sur place, vous devrez contacter votre établissement d'accueil pour vous enregistrer et obtenir des renseignements sur l'obtention de votre carte de séjour.

Vous ne pourrez pas travailler avec un visa étudiant en Chine.

Liens utiles :

Ministère de l'Éducation de la République populaire de Chine

http://www.moe.edu.cn/english/international_3.htm

China Scholarship Council (CSC)

<http://en.csc.edu.cn/>

Peking University – section étudiants internationaux

<http://www.oir.pku.edu.cn/oirEn/students.htm>

Shanghai University

<http://www.shu.edu.cn/en/indexEN.htm>

Université d'Harbin

<http://www.hrbus.edu.cn/>

Ambassade de France en Chine

<http://www.ambafrance-cn.org/Poursuivre-son-cursus-universitaire-a-Shanghai.html>



Apprendre le chinois

Une multitude de sites internet répondent à cette demande, nous vous communiquons quelques liens :

Association des professeurs de chinois

<http://www.afpc.asso.fr/>

Apprendre le chinois en Chine

<http://www.educhine.com/apprendre-le-chinois-en-chine.html>

<http://www.languagesabroad.co.uk/fr/chinois.html>

**Fier de votre photo
du Kilimandjaro ?**

**Ajoutez-la
dans l'album
Expat-blog.com !**





La santé

- > Comment fonctionne le système de santé
- > Faut-il prendre une couverture sociale ?

De récentes réformes sur la santé publique ont été approuvées en 2010 par le ministère de la Santé en Chine, visant à améliorer les services de soins dispensés et maîtriser plus efficacement les risques dûs aux maladies infectieuses.

De nouvelles mesures seront également appliquées à partir de janvier 2011 visant à interdire totalement le tabagisme dans les lieux publics clos, les bureaux ainsi que dans les transports publics.

Le système de santé et la qualité des soins sont de bon niveau dans les principales villes de Chine, qu'il s'agisse d'hôpitaux publics ou privés. En revanche, les tarifs peuvent sensiblement varier d'un établissement à l'autre.

Bon à savoir

La barrière de la langue est un point important à prendre en considération. Il est préférable, avant que ne survienne un problème de santé pouvant nécessiter une hospitalisation d'urgence, de sélectionner au préalable les centres hospitaliers répondant à vos critères (Normes qualité et hygiène, médecins et personnel hospitalier bilingue...). Les services consulaires présentent des listes conseils.

Risques sanitaires

Aucune vaccination particulière n'est exigée pour séjourner en Chine. Il est toutefois conseillé d'être à jour des principaux rappels de vaccins tels que anti tétanique, diphtérique et poliomyélite.

Pour un séjour à long terme des vaccins supplémentaires peuvent être également conseillés : fièvre jaune et hépatites.

En cas d'épidémie, consultez immédiatement les médecins recommandés et adoptez les mesures préventives suggérées. Certaines zones sensibles peuvent propager rapidement un virus (Paludisme, Dengue, Grippe H1N1...).



Bon à savoir

- D'une manière générale :
- se protéger efficacement contre les piqûres de moustique
- se laver les mains régulièrement.
- Éviter de consommer des produits crus dont la fraîcheur n'est pas garantie.
- Laver soigneusement les fruits et légumes
- Éviter le contact direct avec des animaux errants

Liens utiles :

Pékin

http://www.consulfrance-pekinq.org/IMG/pdf/cliniques_ou_hopitaux_conseillees_a_pekinq.pdf

Shanghai

<http://www.consulfrance-shanghai.org/Centres-de-soin-a-Shanghai.html>

Canton

<http://www.consulfrance-canton.org/Liste-des-medecins-et-des-hopitaux-dans-la-circonscription.html>

Wuhan

<http://www.consulfrance-wuhan.org/Sante-Hopitaux.html>

Numéros d'urgence :

- 110 – Police
- 119 – Pompier
- 120 ou 999 – Ambulance
- 122 – Accident de la route

La couverture santé

Les expatriés résidant à l'étranger ne sont plus couverts par le système classique de Sécurité Sociale français, dès lors que leur séjour est supérieur à 3 mois. Vous devez avoir recours à un système d'assurance volontaire privé.

Il est possible de souscrire une protection sociale soit auprès de C.F.E. - [Caisse des Français à l'Etranger](#), soit auprès d'assureurs privés spécialisés dans l'expatriation.



Transports

- > Voyager vers la chine ?
- > Se déplacer dans le pays ?
- > Conduire ?

Aérien

La plupart des grandes compagnies aériennes desservent la Chine en vols directs ou indirects. Les principales villes disposent d'aéroports internationaux. Le réseau aérien est sous l'égide du C.A.A.C – Civil Aviation Administration of China.

Les principales compagnies aériennes locales, Air China, China General Aviation, China Eastern Airlines, China Southern Airlines et Shanghai Airlines assurent les vols internes et couvrent les destinations étrangères.

Vols directs vers la Chine :

Au départ de France, Air France, Air China, China Southern, China Eastern assurent des vols directs à destination de Pékin, Shanghai et Canton.

Au départ de Belgique, seule Hainan Airlines propose des vols directs vers la Chine à destination de Pékin ou Shanghai.

Au départ du Canada 1 vol direct uniquement à destination de Shanghai par China Eastern

Liens utiles

Aviation civile en Chine (en anglais)

<http://www.caac.gov.cn/ZZJS/>

Aéroport de Pékin

<http://en.bcia.com.cn/>

Aéroport de Pudong (Shanghai)

<http://www.shanghaiairport.com/>

Carte routière de Chine

<http://www.maps.com/map.aspx?pid=16092>

Ferroviaire

Le réseau ferroviaire est particulièrement développé et permet de circuler entre les différentes provinces chinoises. Les grandes villes chinoises ont une à deux gares desservant des destinations diverses. Elles se situent en centre ville et sont facilement accessibles par tous en transport en commun.

Les catégories de trains varient sensiblement : trains roulant à 50 km/h laissant le loisir d'admirer le paysage et lignes TGV.

La ligne TGV Wuhan-Canton relie les deux villes, depuis 2010, en un temps record de 3 h avec une vitesse

Taxi Stand 的士站



moyenne de 350 km/h.

Le TGV Pékin-Shanghai sera, quant à lui, opérationnel en 2011 et reliera les deux villes entre 4 et 5 h. Le coût du voyage est évalué entre 500 et 700 yuan.

Bon à savoir

Dans les trains, il existe 4 classes ; la distinction se fait généralement par sièges ou couchettes avec des critères de confort (siège mou, siège dur, couchette molle/dure). La couchette molle ne signifie pas un hamac mais un couchage pus confortable.

Attention :

Les billets de train sont en chinois ! Il vous faudra maîtriser la langue ou vous faire assister pour connaître les indications (quai, horaires, place...).

Liens utiles

Indications de prix des trajets en train (En français et en euro pour avoir un aperçu)

<http://www.chine-train-ticket.com/>

Train à Shanghai

<http://www.smtdc.com/en/>

Le Métro chinois

Le métro est implanté dans les grandes villes telles que Pékin, Shanghai et Guangzhou. Ce mode

de transport s'avère pratique, rapide et peu onéreux, entre 3 et 5 yuans en fonction du trajet. Shanghai du reste vient d'inaugurer en 2010 de nouvelles lignes desservant la périphérie.

Liens utiles

Métro de Pékin

http://www.ebeijing.gov.cn/feature_2/Subway_Tour/

Métro de Shanghai

<http://www.shmetro.com/EnglishPage/EnglishPage.jsp>

Métro de Guangzhou

<http://www.gzmtr.com/en/>

Routier

Un important développement routier, des mégapoles en expansion constante avec un trafic dense, des milliers de kilomètres pour relier les différentes provinces de Chine, des cartes routières pas toujours fiables, une signalisation non encore aux normes internationales et l'interdiction de conduire avec un permis étranger... moult raisons de préférer recourir à une location de voiture avec chauffeur !

Signalisation :

Les idéogrammes sont un atout précieux pour comprendre les panneaux routiers. Les panneaux de direction sont, quant à eux, essentiellement écrits en chinois.



Les grandes villes d'affaire intègrent peu à peu les indications en caractère chinois et en caractères latins. Toutefois, l'écriture latine est une traduction qui est différente des noms connus.

Permis de conduire

Attention :

Conduire en Chine nécessite la possession d'un permis de conduire chinois.

Conversion d'un permis international en permis de conduire chinois :

Se présenter au Bureau de la Sécurité publique de votre lieu de résidence, remplir le formulaire de demande et le soumettre accompagné des documents suivants :

- Carte de résident
- Permis étranger ainsi qu'une traduction en chinois par un organisme agréé
- 2 photos d'identité
- Certificat médical d'un hôpital public chinois avec tests pour la vue, l'ouïe et les réflexes

Vous serez alors invité à passer un test théorique sous forme d'une centaine de questions sur un support virtuel. Une fois l'attestation de réussite obtenue, vous devrez présenter tous les documents et le permis chinois vous sera délivré en quelques minutes.

Dans les grandes villes comme Pékin et Shanghai, vous trouverez à l'entrée des bureaux des photomaton (40 yuan environ) et des photocopieurs (1 yuan /page)

Attention :

Taux d'alcoolémie en Chine : tolérance Zéro ! Les sanctions sont très strictes, amendes, retrait de permis ou peine d'emprisonnement.

Les personnes de plus de 60 ans doivent repasser le test chaque année.

L'utilisation du GPS pour la circulation et les indications routières est autorisée, en revanche l'usage pour un relevé de coordonnées géographiques est interdit en Chine

Lien utile :

Ministère de la sécurité publique

<http://big5.mps.gov.cn/SunI/T/www.mps.gov.cn/English/index.htm>

Bureau de la sécurité publique de Pékin

Bureau No.9, Dongdajie, Qianmen, Dongcheng District, Beijing
<http://www.bjgaj.gov.cn/eng/>

Bureau de la Sécurité Publique à Pudong / Shanghai

1500 Minsheng Lu, Minsheng Lu au croisement avec Yingchun Lu
Tél. : 68 514 11 99



Autres moyens de locomotion

Le traditionnel pousse-pousse tend à disparaître peu à peu, il est toutefois maintenu aux abords des sites touristiques et hôtels.

Le vélo classique est supplanté depuis ces 3 dernières années par le vélo électrique qui connaît un engouement important.

Les autocars sont surchargés et folkloriques. Seuls les cars « touristiques » offrent un confort aux voyageurs.

Le Bus quant à lui devrait prendre un nouvel envol avec les straddling bus. Il fallait y penser !

<http://www.20minutes.fr/article/587573/high-tech-la-chine-va-lancer-un-nouveau-concept-de-bus>



Vie pratique

> Internet, électricité, téléphone ?

Communications

Téléphone et Internet

Plusieurs fournisseurs assurent la distribution internet et téléphonie. La majeure partie des pages web est accessible uniquement en chinois. Vous trouverez ci-dessous quelques sites offrant une version en anglais.

Codification téléphonique : 00 86 (indicatif pays Chine +86) puis indicatif ville enfin n° de téléphone

Indicatifs des principales villes :

Pékin	10
Guangzhou	20
Shanghai	21
Chengdu	28
Shenzhen	755
Chongqing	23

Liens utiles :

Diyixian (en)

<http://www.diyixian.com/Home/Home.aspx?lang=zh-CN>

IT Broadband Networks – ITBN (en)

<http://www.itbn.com.cn/eng/>

China Internet network information – CNNIC (en)

<http://www.cnnic.net.cn/en/index/index.htm>

Liste des distributeurs de téléphonie, internet et hébergement

La plupart en chinois

http://www.goldenlanterns.com/china-it_providers.html

Annuaire

110	Police
114	Renseignements
119	Pompier
120	Ambulance
122	Accident de la route

Annuaire des sites web

<http://www.chinadirectory.com/>

<http://directory.classifieds1000.com/China>

<http://www.sem-link.cn/>



Annuaire professionnel

<http://www.chinatelecom-h.com/eng/global/home.htm>

<http://www.chinainfo.org/>

<http://directory.chinaeguide.com/>

<http://www.chineseleads.com/>

Annuaire particuliers

<http://www.yip.net.cn/english/>

<http://www.phonenumber.com/phone-book/China-ME/>

Attention :

La censure est appliquée sur le réseau internet.

De nombreux sites web sont intégralement en chinois, d'autres rédigent en caractères chinois un éventuel lien vers une page en anglais, ce qui reste inaccessible pour beaucoup.

Toutefois, les relations d'affaires internationales incitent les webmaster à mettre à jour les sites susceptibles de répondre aux demandes ou recherches étrangères.

Eau

La rareté de l'eau est la plus grande menace pesant sur le pays. La Chine représente à elle seule 20% de la population mondiale et ne dispose

que de 6 à 7% de ressources en eau. La pollution due à l'industrialisation, la démographie croissante et l'impact du changement climatique contribuent à la disparition de l'or bleu.

Électricité

Le courant est en 220 volts. Les prises peuvent être françaises ou anglaises, toutefois il est facile de trouver des adaptateurs dans le commerce.

Media

Les différents média chinois

<http://www.ambafrance-cn.org/Les-medias-chinois.html>

Résumé en français de l'actualité parue dans les principaux chinois

<http://www.ambafrance-cn.org/Presse-%E6%96%B0%E9%97%BB.html?lang=fr>

Le China Daily version française en ligne

<http://www.chinadaily.com.cn/>

Le quotidien du peuple version française en ligne

<http://french.peopledaily.com.cn/>

Journal en ligne actualités internationales

<http://french.news.cn/>



Météo

China Meteorological Administration

<http://www.cma.gov.cn/en/>

Météo Chine – TV5 Monde

http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/meteo/Annuaire-meteorologique/p-788-Beijing.htm?id_ville=1234

Poste

The China Post (en chinois)

<http://www.chinapost.cn/>

Codes postaux des principales villes

Pékin	100000
Shanghai	200000
Guangzhou	510000
Chengdu	610000
Shenzhen	518000
Chongqing	404000



Contact expat-blog

Nous invitons cordialement les entreprises et professionnels établis en Chine à nous contacter afin de présenter et promouvoir leur activité.

Contact : julien@expat-blog.com

Nous invitons également tous les expatriés à nous faire part de leurs observations, communiquer des informations ou conseils à intégrer au Guide.

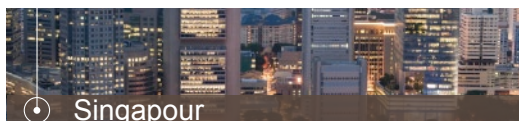
Serial-Expat?

Rédigez un article dans les guides en ligne
Expats-blog.com!

expat blog

Les guides destinations

- > Retrouvez tous les guides destinations depuis www.expat-blog.com rubrique [télécharger](#)
- > Les prochains guides destinations :



Mise en garde :

Malgré notre attention et notre mise à jour permanente, certaines informations que vous trouverez dans ce guide peuvent être dépassées depuis la rédaction des articles. Il vous appartient donc de vous renseigner auprès des sites officiels afin de disposer des dernières mises à jour en vigueur. Expat-blog.com ne pourra en aucun cas être tenu responsable des désagréments occasionnés.

Textes et photographies :

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle contenues dans ce guide, par quelque procédé que se soit et sans le consentement express de l'auteur ou du photographe est strictement interdit (art. L122-4 du code de la propriété intellectuelle).